

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band: 25 (1937)
Heft: 505

Buchbesprechung: Publications reçues

Autor: M.-L.P. / A. de M. / J.V.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui les créa? ou préférez-vous voir le *Vistrafaser* allemand, tissu fabriqué avec une laie artificielle? ou encore les petites merveilles de chapeaux qu'une modiste française crée avec des plumes d'autruche sud-africaines? Voulez-vous admirer les vitraux belges? ou feuilleter les livres de la bibliothèque enfantine belge? ou n'allez-vous pas redevenir enfant dans le *Pavillon des jouets*?

Mais quand vous aurez vu tout cela, allez un soir à la *Vieille France*, une maisonnette moyen-âgeuse à pignons au milieu d'une large place de marché. Car, là-bas, on danse des danses populaires, on chante des chansons populaires, et ainsi sous la douce clarté de la lune s'apaise le tourbillon dans lequel a vécu votre âme au milieu de tous ces gigantesques efforts humains.

E.-LOUISE KUHNÉ.

Salaires féminins

Combien peuvent gagner ces fées de la couture, dont l'adresse et le goût maintiennent la suprématie parisienne dans le domaine de la mode?

Mme G. Decaris répond à cette question dans *l'Oeuvre*, en citant les salaires établis par la sentence arbitrale du printemps dernier, au moment de l'application de la semaine de quarante heures aux ateliers de la rue de la Paix. Et ce sont des chiffres qui, traduits en notre monnaie suisse, peuvent donner à réfléchir:

Apprentie 1 ^{re} année fr. 52.80 (10.55 fr.) s. par semaine	(avant la réduction de la fr. français)
2 ^{me} » 71.30 (14.25 fr.) s. par semaine	
3 ^e » 116.15 (23.20 »)	
4 ^e » 171.60 (34.30 »)	
5 ^e » 228.80 (45.70 »)	

Donc, le salaire d'une « première main », qui représente la valeur professionnelle la plus haute, qui a parfois quinze ans et plus de métier, n'était ce printemps, à Paris, que de 47 fr. 20 de notre monnaie pour 40 heures de travail. Pas même 1 fr. 20 l'heure pour celles qui créent et qui exécutent ces modèles que s'arrachent à coups de billets de banque les élégantes des deux continents. Et comment est-il possible de vivre honnêtement à Paris, où l'on sait ce que coûte la vie, avec 47 fr. 20 suisses par semaine?...

Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner que ces ouvrières aient demandé une nouvelle augmentation de 10 à 30 %. Tout notre souhait est qu'elles l'aient obtenue — dût le prix des modèles en être relevé, et les élégantes des deux continents en blêmir de dépit sous leur fard.

J. GUEYBAUD.

Les femmes et la carrière diplomatique

Pour la seconde fois, les Etats-Unis d'Amérique ont désigné une femme comme titulaire d'un poste diplomatique important: Mrs. Florence J. Harriman vient d'être nommée ministre des Etats-Unis à Oslo.

La première « ministre » américaine a été, on s'en souvient, Mrs. Ruth Bryan Owen, qui a représenté son pays à Copenhague jusqu'au moment de son mariage, l'an dernier, avec un Danois. Mariage qui a fait couler

beaucoup d'encre dans les milieux féministes d'outre-Atlantique, où l'on protestait contre le fait que la diplomate américaine eût été amenée à quitter son poste de par son mariage, puisque, vu la loi américaine, celui-ci ne lui faisait pas perdre sa nationalité (comme cela aurait été le cas pour la ressortissante d'un autre pays, par exemple), et que des complications n'étaient donc pas à craindre à cet égard.

Rappelant ces polémiques dans la presse féministe, un de nos confrères s'est demandé avec un peu de malice si c'est pour en éviter le retour que le gouvernement des Etats-Unis a choisi pour le représenter à Oslo une femme d'âge mûr, éliminant ainsi le risque d'enflammer le cœur de séduisants Nordiques? Mais, a-t-on aussitôt fait observer, Mrs. Harriman est veuve et charmante: qui sait si nous ne la verrons pas convoier en secondes noces?

Carrières féminines

Les professions libérales en Suisse

(Suite)

Sur la carrière de pharmacienne, nous ne présenterons ici que quelques renseignements complémentaires, une requête de la Société suisse de Pharmacie ayant déjà donné l'occasion de renseigner le public sur ce sujet. Il semble que cette carrière passe par une crise grave, due surtout à des modifications internes. Par suite de l'extension de la vente des spécialités, la profession, de scientifique qu'elle était, est devenue nettement commerciale, et souffre en outre de la très grande concurrence que lui font les droguistes.

La requête de la Société suisse de Pharmacie a imputé particulièrement à des femmes propriétaires de pharmacie quelques manquements, mais ceux-ci ne peuvent, ainsi que cette requête le prétendait, avoir contribué à faire baisser le niveau professionnel, vu le nombre proportionnellement petit de pharmaciennes, et ne doivent pas servir de prétextes pour causer du tort au travail féminin; des faits de ce genre peuvent, en effet, se produire aussi bien chez les pharmaciens que chez les pharmaciennes. Toutefois, étant donnée la tension actuelle, il ne faut pas à l'avenir ouvrir de nouvelles pharmacies, sauf cas absolument indispensables, et se tenir sur la réserve jusqu'à ce que la situation se soit éclaircie. Nous déplorons cette nécessité d'autant plus qu'il est indiqué pour une femme de s'établir comme pharmacienne; à côté de son activité commerciale et scientifique, elle peut exercer un véritable service social à l'égard des clients qui viennent volontiers chercher aide et conseil auprès d'elle. Cette profession permet aussi la collaboration de deux époux, tous deux pharmaciens.

Dans cette branche, les places d'assistantes ne sont pas plus difficiles à obtenir que dans la branche médicale, et il faut recommander aux hommes aussi bien qu'aux femmes d'être assistants au début de leur carrière, afin d'acquiescer de la pratique et de l'expérience dans les divers domaines de cette profession.

Les jeunes filles qui ont à la fois le goût des sciences naturelles et celui du commerce peuvent, une fois en possession de leur maturité, entreprendre sans trop de risques des études de pharmacie.

1 Voir notre précédent numéro.

Un Parlement de ménagères

„La Chambre économique“ d'Estonie

Comme on le sait, l'Estonie est actuellement en train de transformer les bases de sa vie officielle et se prépare à se donner une nouvelle Constitution, dont les lignes générales ont été fixées par une votation populaire en février 1936.

Selon cette conception nouvelle, la population estonienne va être organisée, en ce qui concerne son activité civique, en « Chambres professionnelles », c'est-à-dire que, à côté des deux « Chambres » qui fonctionnent déjà pour l'agriculture d'une part, et pour le commerce et l'industrie de l'autre, de nouvelles « Chambres » ont été créées au cours de cette dernière année pour les ingénieurs, les médecins, les ouvriers, les propriétaires, et que toute une série encore est prévue de ces « Chambres » officiellement reconnues, et dont les représentants participent aux travaux du Parlement. Et, ce qui nous intéresse tout spécialement, c'est qu'une « Chambre professionnelle » spéciale pour les femmes, une « Chambre économique », la première de son espèce dans le monde entier, a été fondée par une loi promulguée en 1935 déjà, l'ouverture solennelle de cette Chambre, qui a éveillé la satisfaction et la sympathie de tous les cercles féminins, ayant eu lieu au printemps de 1936.

Disons tout de suite que la femme estonienne a eu, dès le début de l'indépendance de son pays, la possibilité de travailler librement que lui garantissait la loi. Aussi le réseau des organisations féminines s'est-il de plus en plus resserré, et celles-ci ont-elles acquis une grande importance sur le terrain de l'activité sociale. Et parallèlement à la revendication de droits toujours plus étendus, et au relèvement du niveau général de culture, les organisations féminines n'ont pas cessé de s'occuper activement des questions économiques et ménagères, de la formation ménagère professionnelle; aussi la création d'une « Chambre économique » est-elle considérée comme un grand succès en ce domaine, mais aussi comme une victoire d'ordre moral, la profession de ménagère étant de la sorte reconnue officiellement en Estonie comme une profession de valeur égale aux autres, et les femmes ainsi considérées comme des collaboratrices permanentes à l'activité publique.

Cette Chambre a pour tâche de s'occuper de tout ce qui est en relations plus ou moins étroites avec le foyer et l'économie domestique: puériculture, alimentation, habillement, hygiène, construction, etc., — bref, de toute la vie et l'activité du home dans le sens le plus large de ce mot. Pour développer cette activité, la Chambre peut organiser des cours d'instruction, ouvrir des concours, créer des instituts d'enseignement et

d'apprentissage ménager, régler les prix sur le marché, etc. Elle est chargée de protéger les intérêts de l'économie domestique par l'intermédiaire de ses représentants dans l'Administration officielle, et de participer aux travaux des autorités et institutions auprès desquelles sa représentation est prévue. En outre, elle possède le droit d'être consultée sur les projets de lois et de règlements qui touchent à l'économie domestique.

L'activité de la « Chambre économique » n'a encore pu s'étendre que sur une période forcément limitée, mais on lui doit déjà une remarquable initiative: elle a fait de vastes recherches dans tout le pays sur les conditions actuelles d'alimentation, à la suite desquelles de nouvelles tables d'alimentation ont été établies, notamment pour les travailleurs manuels et la jeunesse d'âge scolaire; puis elle s'est occupée de la réglementation des denrées de première nécessité et du marché des matières textiles, dans le sens d'une normalisation et d'une « standardisation » de ces denrées et matières. En outre, un Bureau consultatif économique a été ouvert par ses soins, auprès duquel toutes les ménagères peuvent trouver des renseignements et des avis, ainsi qu'une bibliothèque et une salle de lecture. C'est encore sous sa direction que des causeries par radio sont données toutes les semaines aux ménagères sur des problèmes d'économie domestique.

La Chambre est composée de 50 membres, dont 34 représentent la campagne et 16 les villes. Leur élection s'est faite par l'intermédiaire des deux organisations féminines estoniennes qui groupent les Sociétés intéressées par les questions d'économie domestique à la campagne et dans les villes. A ces 50 membres sont adjointes 10 spécialistes désignées en dehors des organisations. Toutes sont nommées pour une période de 5 ans. La première présidente de la Chambre est la femme de l'actuel Premier Ministre d'Estonie, Mme Linda Fennpau, bien connue par son activité à la tête de plusieurs organisations féminines, et qui siège aussi, comme représentante de la Chambre économique, à l'Assemblée nationale convoquée pour élaborer la nouvelle Constitution.

Comme on le constatera par ce qui précède, la création de cette Chambre économique ne marque pas seulement une nouvelle époque, au point de vue du mouvement féministe et des organisations féminines, mais se présente aussi comme un événement important au point de vue de la constitution de l'Etat estonien, puisqu'elle crée de nouvelles possibilités d'action et groupe les énergies des Associations féminines dans une activité systématiquement conduite pour le bien du foyer estonien, et dans l'intérêt du pays et du peuple tout entier.

(Communiqué par la délégation estonienne à Genève et librement traduit de l'allemand.)

macie. Cependant, il ne faudrait pas pousser dans cette voie celles qui doivent gagner leur pain le plus rapidement possible.

On ose à peine prononcer un jugement d'ensemble sur la situation des femmes juristes et économistes: ici encore, cela dépend beaucoup des personnalités, et plus d'une ne doit qu'à elle-même les débouchés de son activité.

Considérons d'abord les possibilités qui s'offrent aux juristes. Le nombre de femmes travaillant à leur compte comme avocates ou notaires est infime comparé à celui des femmes médecins

et des pharmaciennes. Vu la forte concurrence contre laquelle elle a lutté dans ce domaine, une femme doit être particulièrement qualifiée pour réussir à percer. Elle doit avoir de la décision, de la présence d'esprit, de l'habileté, et un esprit capable de raisonnement logique rigoureux. La privation du droit de vote est dans cette carrière un gros désavantage: ainsi on confiera moins volontiers à une juriste qu'à un de ses collègues masculins des affaires concernant les entreprises industrielles et commerciales; on choisira rarement une femme pour occuper des postes supérieurs dans des entreprises industrielles; enfin

pour la Suisse? Quel peut ou doit être le rôle pour la paix des petits Etats, de la Suisse en particulier, de l'Eglise, des ouvriers, des femmes, des jeunes, des médecins? A. DE M.

CAPITAINE BORER (de la gendarmerie bernoise): *Le problème des accidents et la circulation routière*. Ed. La Baconnière, Boudry, illustré, 2 fr.

Partant du principe que moins de 5 % des accidents seulement sont dus à la fatalité, au hasard ou à la force majeure, et que plus de 95 % sont dus à des facteurs personnels, l'intéressant petit livre du capitaine Borer apporte ses suggestions pour éviter les accidents, et des documents en partie inédits et très simplement commentés dont chaque usager de la route pourra faire son profit. « Il est temps », dit M. Borer, que cessent les brutales expériences faites sur la route par la faute des hommes. »

La plupart des catastrophes de la voie publique ont trois causes primaires: l'indiscipline, la méconnaissance des prescriptions, la méconnaissance des principes élémentaires de la physique dont les lois régissent les mouvements du véhicule. En nous expliquant ces trois causes, en nous apprenant à les éviter, le capitaine Borer a fait sous une forme claire, aisément compréhensible et convaincante, une œuvre des plus utiles. J. V.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES: *Rapport de la Conférence d'études de Zurich*. 1 brochure de 32 pages, gratuitement distribuée.

Toutes nos lectrices qui ont suivi de près ou de loin les journées si bien réussies de la Confé-

rence d'études de Zurich, comme toutes les féministes qui désirent, tant pour leur propre instruction qu'avec un but de propagande, être au courant des questions discutées dans ces séances, seront heureuses d'apprendre que le rapport complet de cette Conférence vient de sortir de presse sous forme d'une brochure facile à consulter. On y trouvera des résumés et des extraits de tous les discours, exposés et interventions, rédigés dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés, le texte *in extenso* et en trois langues des résolutions votées, un résumé très clair en français du travail d'organisation accompli par Miss Heneker, et des résultats obtenus, et enfin des listes de noms et d'adresses qui constituent un précieux répertoire pour toutes celles qui, dans notre pays, sont en contact plus ou moins direct avec le mouvement féministe en Suisse et à l'étranger.

Cette utile brochure n'étant pas mise en vente, on peut s'adresser pour l'obtenir: en Suisse, à Mme Leuch, présidente de l'Association suffragiste suisse, 22, Mousquines, Lausanne, ou à Mme Gourde, secrétaire générale de l'Alliance Internationale, Crêts de Pregny, Genève. A l'étranger, s'adresser au Bureau central de l'Alliance, 12, Buckingham Palace Road, Londres, S.W. 1.

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

Librairie Payot, rue du Marché, Genève
A l'Union des Femmes, r. Et.-Dumont, 22
A l'Administration, rue Micheli-Du-Crest, 14



Publications reçues

LUCIE BRICARD-BAZIN: *Le berceau d'osier*, roman. Editions « Mariage et Famille », 86, rue de Germaine, Paris (XIV).

Nous nous souvenons d'avoir rendu compte dans ces colonnes d'un autre ouvrage signé, lui aussi, par Mme Lucie Bricard, sœur de René Bazin. *Florence jeune fille* s'était, comme Reine Léhucé, l'héroïne du *Berceau d'osier*, éprise pour son malheur en se laissant éblouir; mais la jeune paysanne du dernier roman, dont la Bretagne natale est finement évoquée par l'auteur, expie plus longuement, plus durement que Florence l'illusion fatale. Que les futures jeunes lectrices de ce volume se rassurent toutefois: il s'achève non sans mélancolie, mais sur une note sereine. M.-L. P.

Le Travail féminin. Une plaquette de 15 pages. En vente à l'Office suisse des Professions féminines, Schanzengraben, 29, Zurich.

Editée par la Commission suisse pour l'étude des conséquences de la crise sur l'activité professionnelle de la femme, cette brochure nous donne tous les renseignements utiles permettant de répondre aux attaques contre le travail salarié des femmes en général, et des femmes mariées en particulier. Le problème du double salaire y est spécialement étudié.

Nous constatons ainsi que, dans l'immense majorité des cas, les femmes travaillent pour gagner leur vie ou celle de leur famille ou de leurs proches. Les exceptions à cette règle sont si rares qu'elles ne justifient en aucun cas des mesures d'exceptions; car ces dernières sont sans influence sur la situation du marché du travail, et surtout elles constituent une grave atteinte aux droits imprescriptibles de l'individu, atteinte incompatible avec les dispositions de la Constitution fédérale. A. DE M.

La Suisse et la Paix. Edité par le Groupement suisse des R.U.P., chemin du Languedoc, 10, Lausanne.

Voilà une brochure qui vient à son heure, car la plupart des gens sont mal informés sur les tendances du Rassemblement Universel pour la Paix, auquel une partie de la presse fait un procès sans merci. Pourtant, aussi longtemps que la Société des Nations subsistera, personne ne saurait attaquer les 4 points du R.U.P. qui fixent solidement son action.

Lés auteurs — ils sont au nombre de 14 — répondent aux questions suivantes: Le R.U.P. est-il d'inspiration communiste? Que signifie-t-il